



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 101212

Texte de la question

M. Jacques Gasparrin alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la filière actuelle de STI (sciences et techniques industrielles) pour laquelle une réforme est en cours et devrait être appliquée pour la rentrée scolaire 2011. Or il semblerait que l'enseignement en sciences physiques et chimiques serait réduit de près de la moitié, ce qui n'est pas compatible avec l'approche pédagogique de cette section qui, différente de l'enseignement général, implique des temps d'expérimentation en petits groupes. C'est pourquoi il lui demande de réexaminer le volume horaire de l'enseignement des sciences physiques et chimiques pour cette filière, afin qu'il soit compatible avec la pratique essentielle de la démarche expérimentale. De même, il lui demande de faire en sorte que soit redéfini le contenu des enseignements du nouveau programme qui risque d'engendrer « un éparpillement des notions » au détriment de la coloration industrielle que doit revêtir cette filière, coloration au demeurant attendue par les entreprises qui embaucheront à terme les élèves. Enfin il attire son attention sur l'impact que l'élargissement des notions, prévu par cette réforme, pourra avoir en termes de formation professionnelle des enseignants, et demande si un décalage d'une année ne serait pas judicieux pour cette raison.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). La modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques ne doivent plus laisser de place à l'apprentissage strictement professionnel, qui exigeait d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. A l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs

différentes formations initiales et expériences professionnelles. La voie technologique au lycée, « troisième voie » entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique forte du système éducatif français. La volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée. L'ensemble de la réforme a ainsi pour ambition de renforcer l'attractivité des formations technologiques industrielles en s'appuyant pleinement sur les méthodes pédagogiques appliquées à des objets d'étude concrets qui différencient la voie technologique de la voie générale et en adaptant les formations aux besoins économiques et aux contraintes environnementales qui s'imposent aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Grosperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101212

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1919

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3838